

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 11 h. 00 m.

REC. 1
TÉLÉGRAMME

le 16/7 Mod. 2/T

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse :

Territoire de Kivu

Explication des abréviations
admisses pour les indications
de service.

- D urgent
- RP réponse payée
- CR accusé de réception
- LC télégramme différé
- NLT lettre - télégramme
- TC collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à *Ruhengeri*, le *15* à *22* h. *45* m.

N° *186* mots

*regarder attentivement le contenu
de ce télégramme qui contient des renseignements
de nature confidentielle*



recevoir

4. / Rec. 1 -

regarder attentivement le contenu de ce télégramme qui contient des renseignements de nature confidentielle

Ruhengeri le 16 juillet 1953

R. GAUPIN

pris connaissance

[Signature]